

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE
RÈGLEMENT DE
CONSTRUCTION 156-2014 AFIN
D'AUTORISER LES ÉLÉMENTS
DE FORTIFICATION POUR LES
USAGES LIÉS AU CANNABIS**

-
- CONSIDÉRANT** que le Règlement de construction no. 156-2014 est en vigueur ;
- CONSIDÉRANT** que la municipalité de Lantier peut modifier ce règlement conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;
- CONSIDÉRANT** que le conseil juge à propos d'autoriser les matériaux et éléments de fortification ou de protection pour les usages liés au cannabis;
- CONSIDÉRANT** qu'un avis de motion a été donné le 11 juin 2018;
- CONSIDÉRANT** qu'un projet de règlement a été déposé lors de la séance du 11 juin 2018 conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec;
- CONSIDÉRANT** qu'une assemblée publique de consultation s'est tenue le 23 juin 2018;
- CONSIDÉRANT** que le Conseil doit maintenant adopter le règlement numéro 199-2018.

EN CONSÉQUENCE, LE PRÉSENT RÈGLEMENT NUMÉRO 199-2018 DE LA MUNICIPALITÉ DE LANTIER DÉCRÈTE ET ORDONNE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 Le préambule ci-dessus énoncé fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 L'article 3.4 (Matériaux et éléments de fortification ou de protection) du Règlement de construction no. 156-2014 est modifié, au premier alinéa, par l'ajout des mots « , vente de cannabis et de produits dérivés, production et transformation du cannabis, » après les mots « postes de police ».

ARTICLE 3 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Adopté à une séance tenue le : 9 juillet 2018

Par la résolution numéro : 2018.07.157

Richard Forget ,
Maire

Benoit Charbonneau,
Directeur général

Calendrier d'entrée en vigueur :

Date de l'avis de motion : 11 juin 2018

Date de dépôt du projet de règlement : 11 juin 2018

Date de l'adoption du projet : 11 juin 2018

Numéro de résolution : 2018.06.128

Date de l'assemblée de consultation publique : 23 juin 2018

Date de l'adoption du règlement : 9 juillet 2018

Numéro de résolution : 2018.07.157

Date d'émission de l'avis de conformité de la MRC (entrée en vigueur): 16
août 2018

Date de publication : 29 août 2018